

le 26 juin 1974

o. 727.756
o. 727.360

PF/bu

Note à Monsieur l'Ambassadeur C. Müller

Conseil de l'Europe

Vous avez bien voulu, par note du 20 juin, vous prononcer sur un document du Conseil de l'Europe concernant l'examen du rapport des communautés européennes. Le Bureau de l'intégration nous a, de son côté, répondu le même jour. Ces deux réponses, parvenues simultanément le 24, ont une teneur sensiblement différente. Dans ces conditions, il eût été, à notre avis, nettement préférable que des copies n'en aient pas été directement adressées à M. l'Ambassadeur Wacker.

En constatant des divergences de vues entre les services consultés, la Direction des organisations internationales, conformément à ses tâches de coordination, devrait avoir la possibilité d'essayer de les aplanir. Il nous semble important que le Département parle d'une seule voix à nos missions et ambassades, c'est à cette condition seulement que nous pourrions suivre, sur la base d'instructions précises, une ligne cohérente.

Dans le cas particulier, faute aussi de temps, nous n'avons pu que renvoyer M. Wacker aux deux copies de notes qu'il a reçues tout en lui suggérant une solution intermédiaire. Je suis certain que si nous avions pu nous consulter, même rapidement, une réponse commune eût pu être élaborée.

M. Blankart, à qui j'ai parlé de ce cas, est tombé d'accord avec moi. Puis-je vous demander de nous donner le vôtre ?

Pictet
(Pictet)

Annexes : 3 - à nous renvoyer s.v.p.